BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^{E} REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°013 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DE LA LOI DE FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2025

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Drissa KY**, rapporteur.

Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 09 octobre, de 15 heures 30 minutes à 16 heures 50 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Drissa KY pour participer aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) saisie au fond.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le jeudi 02 octobre 2025 de 13 heures 20 minutes à 14 heures 05 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés, de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur les points suivants :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le député rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie et des finances, chargée du budget.

Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

L'exposé des motifs présenté par la Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification ;
- situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, au 30 juin ;
- ajustements proposés sur le budget 2025 ;
- nouvelle configuration du budget 2025 ;

- nouvelles dispositions fiscales.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- le mécanisme de transfert des ressources à l'initiative présidentielle « Faso Mêbo » et le dispositif de capitalisation des résultats par les ministères ;
- la précision sur la situation de certaines annulations qui seraient liées à des marchés jugés incertains au regard de leur délai d'exécution et du temps restant pour la clôture de l'exercice budgétaire contenues dans l'exposé des motifs ;
- l'évaluation financière de la taxe additionnelle en termes de recettes et le montant attendu au titre du présent projet de loi de finances rectificative ;
- l'éventuelle baisse du prix du ciment à court terme au profit du consommateur burkinabè, du fait des exonérations de la TVA sur le clinker et le gypse prévues dans le présent projet de LFR ;
- l'application des mêmes tarifs aussi bien sur les terrains non mis en valeur et ceux insuffisamment mis en valeur ;
- le montant élevé des tarifs de la taxe additionnelle au regard de la faible capacité financière du Burkinabè moyen ;
- l'éventuel préjudice que pourrait subir les personnes à revenus modestes relativement à l'institution de la taxe additionnelle ;
- les voies de recours prévues au profit des assujettis en cas de différend ;
- l'effet de la nouvelle taxe sur les dispositions des textes relatifs à la possibilité de retrait des terrains non mis en valeur après le délai de cinq (05) ans ;
- les raisons de l'égalité du tarif de la taxe additionnelle appliqué au niveau de la zone 3 relative aux chefs-lieux de provinces et aux autres chefs-lieux de départements ;
- les dispositions transitoires prévues dans la mise en œuvre de la taxe additionnelle ;
- l'état des lieux des parcelles non mises en valeur ou insuffisamment mises en valeur au Burkina Faso ;
- le point de l'ensemble des taxes foncières applicables à un terrain.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A la suite du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, les députés membres de la CGSASH constatent que le niveau du déficit global rapporté au PIB demeure le même que celui de la loi de finances initiale. Ceci témoigne d'un ajustement judicieux entre les nouvelles recettes et dépenses.

Après échanges, les commissaires sont convaincus que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra :

- d'élargir l'assiette fiscale par l'intégration de nouvelles mesures fiscales en vue d'augmenter les recettes de l'Etat ;
- d'assurer une meilleure couverture des nouveaux besoins prioritaires des populations à travers une réorientation des crédits notamment dans les domaines sociaux ;
- d'adopter des mesures correctives en vue d'améliorer la qualité de l'exécution budgétaire et de garantir la clôture de l'exercice budgétaire 2025 dans de meilleures conditions.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025.

Toutefois, la Commission interpelle le Gouvernement, sur la situation des personnes vulnérables dans l'application de la taxe additionnelle sur les terrains non mis en valeur ou insuffisamment mis en valeur. Pour ce faire, elle lui recommande une exonération au profit de celles-ci pour plus d'équité et de justice sociale, gage de cohésion sociale et de paix durable.

Ouagadougou, le 09 octobre 2025

La présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAG

Le Rapporteur

Drissa KY

Séance d'appropriation du rapport du 02/10/2025

Liste des députés présents

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	**TIENDREBEOGO /KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e Secrétaire**
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	**KY Drissa**	**1er Secrétaire**	**Mission COMFIB**
2.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre	Décès

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
2.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

Liste du personnel administratif présent

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	KONE Aïda	Conseillère technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
4.	KERE/NIKIEMA Bibéta	Administrateur des services législatifs
5.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur des services législatifs
6.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire
7.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Personnel administratif absent excusé

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs	Mission COMFIB

Séance d'adoption du rapport du 09/10/2025

Liste des députés présents

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	**TIENDREBEOGO / KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
3.	**KY Drissa**	**1er Secrétaire**
4.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e Secrétaire**
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
7.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
8.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

Députés absent excusé

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre	Mission CAGIDH

Liste du personnel administratif présent

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	KONE Aïda	Conseillère technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller
3.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs
4.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
5.	KERE/NIKIEMA Bibéta	Administrateur des services législatifs
6.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire
7.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Personnel administratif absent excusé

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	KYERE/YAOGO Pascaline	Administrateur des services législatifs	Mission CAGIDH